ORDONNANCE COLLECTIVE	Initier et administrer HYDROXYDE DE MAGNÉSIUM ET D'ALUMUNIUM (Ex :MAALOX DIOVOL...)	DSI-OC-17
Référence à un protocole ☐ **oui** ☑ **non**	**Date de mise en vigueur :** 2009	**Date de révision :** 2012

Professionnelles habilitées à exécuter l'ordonnance et secteur(s) d'activité(s) visé(s) :

Infirmières habilitées possédant la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.

Secteur(s) d'activités(s) visé(s) : ☐ CLSC:

☑ Hébergement

Groupe de personnes visées ou la situation clinique visée :

- Toute clientèle adulte qui présente des symptômes de pesanteur, de brûlure, de crampes d'estomac ou de reflux gastrique

Activités réservées s'adressant aux infirmières :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique
- Initier une mesure thérapeutique selon une ordonnance
- Administrer et ajuster des médicaments lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

Intention thérapeutique :

- Soulager les symptômes de pesanteur, de brûlure, de crampes d'estomac ou de reflux gastrique chez un client adulte

Indications et condition d'initiation :

- Pesanteur
- Brûlure
- Crampes d'estomac
- Reflux gastro-œsophagien (régurgitation)
-

Contre-indications :

- Allergie, intolérance ou hypersensibilité à l'hydroxyde de magnésium et d'aluminium
- Douleur abdominale grave
- Hypermagnésémie (magnésium élevé) documenté au dossier
- Vomissements et méléna
- Insuffisance rénale

Limites/ référence au médecin :

- Faire le suivi à la visite médicale lorsque le résident en CHSLD a un antécédent d'insuffisance rénale
- Lorsque la douleur est susceptible de correspondre à une douleur d'origine cardiaque (DRS serrative ou non avec nausée, diaphorèse, chute de TA)
- Faire le suivi à la visite médicale en CHSLD si prise d'antiacide pour plus de 24 heures
- Si non soulagement dans les 24 heures
- Si présence de douleurs abdominales importantes, vomissements, hématèse ou méléna

Directives :

- Évaluer la douleur selon le PQRST.
- Vérifier les antécédents de problèmes cardiaques, d'ulcères gastriques, de reflux gastro-oesophagiens, d'hémorragies digestives.
- Rechercher la cause et poursuivre l'évaluation au besoin
- Vérifier l'absence d' allergie, intolérance ou hypersensibilité à l'hydroxyde de magnésium et d'aluminium.
- **Administrer l'hydroxyde de magnésium et d'aluminium en suspension 30 ml QID PRN, 30 minutes à une heure p.c. et h.s.**
- Espacer la prise d'antiacide d'au moins 2 heures (avant ou après) : avec le fer et tout type d'antibiotique afin d'éviter les interactions médicamenteuses
- Vérifier l'efficacité du soulagement 15 minutes après l'administration de l'hydroxyde de magnésium et d'aluminium.
- Vérifier si le client prend des anti-inflammatoires, le l'AAS, des antibiotiques, du fer, du calcium ou tout autre médicament qui pourrait être la cause de ses brûlures d'estomac.
- Surveiller les effets secondaires possibles : diarrhée ou constipation.
- Faire le suivi à la visite médicale en CHSLD

Références aux méthodes de soins :

- AQESSS, Méthodes de soins infirmiers, méthode 5.4

Source :

- CSSS de la Pointe-de-l'Île, ordonnance collective No DSI-OC-01, mai 2007
- CSSS de Memphrémagog, ordonnance collective No A-1.18 G)

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigé par : Lucie Desrosiers, adjointe à la Direction des soins infirmiers **Avec la collaboration de :**	

PERSONNES ET INSTANCES CONSULTÉES

☑ **CECII** ☑ **CMDP** ☑ **DSP** ☐ **CIIA** ☐ **CM**	

PROCESSUS D'APPROBATION

Approuvé par : Denis Payeur Directeur des soins infirmiers H Payeur Adopté par le CMDP	2009/03/12 Date 2009/03/12 Date